

- **N.B. Pour faire une demande de réinitialisation sans changer l'option de garantie, veuillez utiliser le formulaire « Réinitialisation de la garantie des Fonds de placement garanti (FPG) Beneva » FRA727.**
- **Beneva traitera votre demande dans les meilleurs délais. Pour connaître les dispositions de la garantie offerte chez Beneva, consultez la brochure « Notice explicative et contrat » (BRA1620).**
- **Les investisseurs qui changent leur option de garantie doivent recevoir la brochure « Notice explicative et Contrat » appropriée.**

1. Identification de l'investisseur

Nom de l'investisseur

Prénom de l'investisseur

| A | A | A | A | M | M | J | J |

Numéro d'adhésion

Date de naissance

2. Modification d'option de garantie demandée

L'option de garantie applicable actuellement à l'adhésion est indiquée sur les relevés de placements.

Il est permis de modifier l'option de garantie d'une adhésion une fois par période de 12 mois.

La garantie du CIG Boursier Beneva et du produit Revenu garanti Beneva ne peut pas être modifiée.

Je désire modifier le niveau de garantie de toute mon adhésion pour une garantie :

- Option de base 75 % – 100 %* Option supérieure 100 % – 100 %+*
 Régulière 75 % – 75 %** Enrichie 75 % – 100 %** Optimale 100 % – 100 %**

Les modifications des garanties : régulière, enrichie et optimale vers les garanties de base ou supérieure **ne sont pas permises.**

Ce changement de garantie aura pour conséquence de **réinitialiser la garantie à l'échéance et au décès de toutes les sommes de mon adhésion** à la valeur marchande en vigueur au moment du changement multipliée par le pourcentage applicable (que ce résultat soit plus élevé ou plus bas que la valeur garantie).

* L'échéance demeure fixée aux 65 ans du rentier ou, s'il reste moins de dix ans avant l'échéance, sera fixée à 10 ans à partir de la date de la modification.

** La date d'échéance sera fixée selon ce qui est prévu à la *Notice explicative et contrat*.

** Les dispositions de la garantie en vigueur à compter du 26 novembre 2012 s'appliqueront à toute mon adhésion.

3. Autorisation

J'autorise Beneva inc. à effectuer la modification d'option de garantie tel que demandé ci-dessus.

Je comprends que bien qu'un nouveau numéro d'adhésion sera attribué, tous les renseignements relatifs à mon contrat demeureront intacts, outre l'option de garantie.

X

Signature de l'investisseur

| A | A | A | A | M | M | J | J |

Date

Réservé à Beneva

N° d'adhésion

Investissement

Service à la clientèle • Tél. : 1 877 841-8822

beneva.ca

La copie transmise à Beneva constitue le document original.